

Retrait de lots de gammatétannos 250 UI/2 ml : conduite à tenir vis à vis des patients

Au vu des connaissances scientifiques, le rappel (MED 04/A23/B21) a été effectué à titre de précaution. Dès lors, l'Afssaps ne demande pas à ce stade qu'il soit procédé à l'information nominative des patients ayant reçus les produits des lots considérés. L'éventualité du risque au niveau individuel fera l'objet d'une analyse complémentaire par un groupe d'experts réunis par l'Afssaps.

Ce message est destiné aux pharmaciens d'officine

Télécharger les questions/réponses (22/10/2004)

